



Autorisation d'accès au Fonds CAFI à &Green Adopté par courrier électronique le 5 avril 2024

EB.2024.10

Considérant :

- La décision [2023.35](#) du Conseil exécutif qui a approuvé le document de projet " Augmentation des investissements commerciaux dans les chaînes d'approvisionnement en produits de base d'Afrique centrale exempts de déforestation ", y compris son allocation budgétaire de 51 106 348 USD.
- Les dispositions établies dans le manuel d'opérations de CAFI concernant l'accès au fonds fiduciaire (section II) avec l'exigence connexe sur les évaluations HACT et SEAH, également requises par la politique NUNO du MPTFO pour "l'engagement des ONG, de la société civile et d'autres en tant que bénéficiaires de fonds - l'accès direct NUNO".
- Les évaluations HACT et SEAH réalisées par BDO, avec des résultats enregistrés de faible risque pour la micro-évaluation HACT, et de conformité 6/8 pour l'évaluation SEAH, obtenant dans les deux cas la note de passage.
- Les dispositions établies dans le manuel d'opérations de CAFI concernant l'évaluation des garanties sociales et environnementales (SES), avec l'examen de l'évaluateur indépendant achevé en juillet 2023, avec des notes de passage satisfaisantes.

Le conseil d'administration,

1. Reconnaît et félicite &Green pour l'achèvement des évaluations HACT, SEAH et SES qui ont obtenu la note de passage.
2. Accorde à &Green l'accès au Fonds CAFI en tant que bénéficiaire et organisation de mise en œuvre de programmes et de projets.